

Conférence du désarmement

25 août 2014
Français
Original: russe

Note verbale datée du 20 août 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant les observations formulées par la délégation de la Fédération de Russie au sujet du rapport sur les réunions informelles établi par le Coordonnateur pour le point 3 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace»

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire tenir les observations de la délégation russe au sujet du rapport établi au titre du point 3 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», en lui demandant de bien vouloir le diffuser en tant que document officiel de la Conférence.

GE.14-14664 (F) 021014 021014



* 1 4 1 4 6 6 4 *

Merci de recycler



Observations de la délégation russe au sujet du rapport établi au titre du point 3 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace»

1. Lors de la séance informelle que la Conférence du désarmement a tenue le 15 août 2014, la délégation russe a appelé l'attention des participants sur un certain nombre de déformations manifestes de la réalité contenues dans le rapport présenté par M. Matthew Rowland, Ambassadeur du Royaume-Uni et coordonnateur des débats thématiques organisés au titre du point 3 de l'ordre du jour. Nous soulevons à nouveau cette question du fait que notre proposition visant à améliorer la situation, notamment par l'apport des corrections appropriées, est pour l'essentiel restée sans réponse.
2. Nos observations portent sur les faits ci-après, dont, pour d'incompréhensibles raisons, il n'a pas été fait état dans le document.
3. Il convient de souligner que le débat sur la question du non-déploiement en premier d'armes dans l'espace a complètement été passé sous silence. La séance a pourtant été marquée par un échange de vues particulièrement dynamique et ciblé concernant les divers aspects de cette initiative. Les experts venus des capitales ont alimenté les discussions des délégations. Or, le rapport ne renferme pas la moindre allusion au débat sur la question du non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, comme si rien de tout cela ne s'était passé.
4. Il convient de souligner que l'initiative relative au non-déploiement en premier d'armes dans l'espace est en lien direct avec les questions relatives au désarmement. Cette mesure transitoire vise à servir de garantie politique contre le positionnement d'armes sur orbite en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'un traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.
5. Le texte actualisé du projet russo-chinois de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace a fait l'objet de critiques concrètes reflétant les approches de certaines délégations. Pourtant, le rapport passe sous silence l'absence d'une opposition de principe à ce projet de traité.
6. De plus, depuis de nombreuses années, le texte du projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace reste l'unique projet d'instrument juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui jouit d'un large appui. À cet égard, de nombreuses délégations se sont prononcées non seulement pour la poursuite des travaux, mais aussi pour l'ouverture de négociations, sur la base du projet russo-chinois, proposant de faire en sorte que les questions et les préoccupations soient traitées dans le cadre du processus de négociation. Pourtant, le rapport ne fait aucunement mention de ces déclarations, qui ont pour autre avantage de contribuer à la revitalisation de la Conférence en tant qu'instance de négociation.
7. De toutes les composantes de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, c'est le projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace, instrument politiquement contraignant préparé par l'Union européenne, qui a fait l'objet de toutes les attentions. À cet égard, il est utile de rappeler que récemment, les délégations des pays s'étant portés coauteurs du code de conduite ou ayant soutenu ce projet émettaient encore de sérieux doutes quant à l'idée, présentée par M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim, d'ouvrir des négociations sur des instruments politiquement contraignants à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, on comprend mal qu'une place aussi prépondérante ait été accordée au code de conduite dans l'exposé des discussions de la Conférence du désarmement.

8. Dans le même temps, le rapport ne mentionne pas les observations concrètes et nombreuses qui ont été formulées au sujet du projet. En particulier, les délégations se sont montrées critiques envers l'alinéa 4.2, qui autorise la destruction d'objets spatiaux dans certaines circonstances. Cette disposition, si le code de conduite était adopté en l'état actuel, autoriserait le placement sur orbite de systèmes de frappe initiale. Il est particulièrement étrange qu'une telle idée ait pu être discutée à la Conférence du désarmement, instance dont une des tâches essentielles consiste précisément à faire l'inverse, c'est-à-dire à prévenir une course aux armements dans l'espace.

9. En outre, un certain nombre de délégations se sont demandé s'il était opportun de débattre du code de conduite à la Conférence du désarmement, arguant que, pour l'essentiel, le contenu du code de conduite n'avait rien à voir avec la problématique du désarmement. En effet, les problèmes relatifs à la sécurité dans l'espace, notamment le problème des débris spatiaux et la prévention des incidents, vont bien au-delà du mandat de la Conférence du désarmement. Ces positions ne sont pas mentionnées dans le rapport.

10. À cet égard, il convient de rappeler que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui examine les principaux aspects de la durabilité à long terme des activités menées dans l'espace, n'a pas examiné le projet de code de conduite.

11. Nous ne contestons pas au coordonnateur le droit d'avoir un avis sur tel ou tel aspect des discussions et de l'exprimer dans le rapport établi sous sa responsabilité personnelle. Cela étant, la délégation russe et les autres délégations sont en droit d'attendre une description factuelle des éléments de fond abordés lors des discussions et susceptibles de présenter un intérêt concret pour la Conférence du désarmement.

12. Au vu de ce qui précède, la délégation russe considère que le rapport n'est ni équilibré ni objectif. De plus, il est impossible ne pas réagir à la lecture d'un rapport qui donne une représentation manifestement déformée du déroulement des discussions. En conséquence, nous demandons au secrétariat de bien vouloir publier les présentes observations en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

13. En conclusion, la délégation russe invite les délégations à la Conférence à s'en tenir scrupuleusement à l'ordre du jour adopté par consensus par la Conférence du désarmement, particulièrement en ce qui concerne les questions centrales, dont la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace fait partie.
